
Promotion du broyage des végétaux

Communauté de Communes du Canton de Rumilly

14 Avenue Gantin, Immeuble le Cheval Blanc

74150 Rumilly

[Voir le site internet](#)

Sophie Renon

prevention@sitoea.fr

Auteur :

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



CONTEXTE

Le SITOEA engagé depuis 2010 dans un Programme Local de Prévention des déchets avait expérimenté en 2013, le broyage à domicile en partenariat avec un ESAT. Malgré les retours très positifs des habitants ayant pu bénéficier du service, les aspects logistiques et financiers n'ont pas permis de pérenniser cette action.

En 2015, le SITOEA a préféré développer la promotion du broyage des végétaux par l'intermédiaire des professionnels (loueurs et paysagistes) et des communes.

Une aide forfaitaire de 40€ a été mise en place pour la location d'un broyeur ou l'intervention d'un paysagiste pour broyer les végétaux pour les particuliers faisant appel à un professionnel conventionné avec le SITOEA.

Un broyeur de végétaux a été acheté pour le mettre à disposition des communes du territoire afin qu'elles pratiquent le broyage et le paillage dans leurs espaces verts et pour proposer des journées de broyage à leurs administrés.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Réduire les quantités de végétaux en déchèterie

Réduire le brûlage des végétaux à l'air libre

Limiter l'utilisation des produits phytosanitaires

Développer le jardinage au naturel et le compostage

Résultats quantitatifs

34 coupons de 40€ édités pour 18 remboursements demandés (soit un volume estimé de 100 m³)

220 m³ de branchages broyés avec le broyeur du SITOEA (végétaux des communes et des particuliers)

40 agents formés au broyage-paillage sur 25 communes de l'Albanais

Résultats qualitatifs

Sensibilisation des communes et des professionnels des espaces verts

Amorce d'un changement de pratique dans la gestion des déchets de jardin

MISE EN OEUVRE

Planning

Février 2015 : Information des loueurs et paysagistes sur le conventionnement avec le SITO A pour promouvoir le broyage

Mars 2015 : Conventionnement avec un loueur

Mise en place des coupons de 40€

Rencontre du SICTOM du Guiers pour la mutualisation d'un broyeur à végétaux

Avril 2015 : Conventionnement avec un paysagiste

Remboursement des premiers coupons

Mai 2015 : Validation pour l'achat d'un broyeur

Juin 2015 : Conventionnement avec un autre loueur

Juillet 2015 : Conventionnement avec un nouveau paysagiste

Septembre 2015 : Conventionnement avec un 3e loueur

Lancement d'un marché pour l'achat d'un broyeur

Octobre 2015 : Retour des offres

Novembre 2015 : Test des broyeurs proposés

Décembre 2015 : Achat du broyeur

Janvier 2016 : Conventionnement avec un 3e paysagiste

Février 2016 : Formation des agents des communes à l'utilisation du broyeur et au paillage

Avril 2016 : Première journée de broyage à Boussy

Mai 2016 : Journée de broyage à Crempigny Bonneguête

Septembre 2016 : Journée de broyage à Versonnex

Octobre 2016 : Après-midi de broyage à la déchèterie de Rumilly

Journée de broyage à Chapeiry

Journée de broyage à Thusy

Novembre 2016 : Après-midi de broyage à la déchèterie de Rumilly

Journée de broyage à Versonnex

Moyens humains

Chargée de mission prévention

Animatrices du SITO A

Mécanicien du SITO A

Agents techniques des communes

Moyens financiers

SITO A

ADEME

Moyens techniques

Demande du coupon par l'intermédiaire d'un formulaire sur le site Internet du SITO A

Garage fermé pour le broyeur

Partenaires mobilisés

Communes, professionnels conventionnés, CCI 73 et CCI 74

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Ces actions sont facilement reproductibles.

La transmission des fichiers des professionnels par les CCI permet de proposer la démarche à tous.

Pour la mutualisation du broyeur, rencontrer des collectivités qui ont mis en place cette démarche permet de faciliter l'achat.

Il est important de tester les broyeurs avant l'achat, la participation des agents communaux est un plus.

Difficultés rencontrées

Le conventionnement avec les loueurs et les paysagistes pour le remboursement des 40 € plutôt qu'un remboursement des particuliers sur présentation d'une facture, permet de limiter le nombre de conventions et facilite les démarches comptables.

Recommandations éventuelles

Avoir un mécanicien en interne permet d'entretenir le broyeur correctement

Bien faire un état des lieux du broyeur avant et après la mise à disposition de la machine

Former les futurs utilisateurs à l'usage du broyeur

Profiter des journées "broyage" pour promouvoir la gestion in situ des déchets de jardin (compostage, paillage,...)

Mots clés

IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT | BROYEUR | ADMINISTRATION PUBLIQUE | MENAGE | DECHETS VERTS

Dernière actualisation

Avril 2021

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

admin AW

alexandre.bonne@alterway.fr

Direction régionale toutes les régions